



LIGUE DU LANGUEDOC ROUSSILLON MOTO CROSS

DEMANDE D'ENGAGEMENT

à envoyer a votre Délégué 30 jours avant l'épreuve

EPREUVE DE DATE .../.../...

PILOTE

Nom et prénom Né le ../.../...

Adresse :

Code Postal Ville

Tél. Portable :

Licence : CODE : N° Club M.C

o Permis de conduire : ... N° Date d'obtention .../.../...

o CASM N° : Date d'obtention ../.../...

NUMERO DE COURSE

DROITS D'ENGAGEMENT
REGLES

OUI

NON

MOTOCYCLE.

MARQUE.

Cylindrée : (à précisé)

COCHEZ CI-DESSOUS VOTRE CATEGORIE

- o **LIGUE 85 cc** **Délégué :** Michel PAGES
RN 9 – 34800 NEBIAN - Tél. et fax : 04 67 96 02 77 – port. : 06 16 90 32 07
- o **LIGUE 1 (125/250 4t, 250 2t à 650)** **Délégué :** Michel PAGES
- o **LIGUE 2 (125/250 4t, 250 2t à 650)** **Délégué :** Yves CAUQUIL
Boissezon de Masviel 81320 MURAT SUR VEBRE - port : 06 32 58 88 78
- o **PROMOTION 125 / 250 4t** **Déléguée :** Mme Martine SERVANT
7 Bd de la République 34110 Frontignan tél et fax :04.67.48.17.46 . port :06.87.31.35.67
- o **PROMOTION 250 2t à 650** **Déléguée:** Mme Martine SERVANT
- o **QUAD :** **Déléguée :** Mme Christine PEREZ Bt C apt 431 La Guirlade
52 rue Tour Gayraud 34070 MONTPELLIER port : 06 86 74 50 45

JOINDRE UNE ENVELOPPE TIMBRÉE A VOTRE ADRESSE ET UN CHEQUE A L'ORDRE DU CLUB ORGANISATEUR DE 25€ (22 € + 3 € transpondeurs) pour les motos et pour les quads
Motos et quads : 10 € supplémentaires pour engagement hors délai

Je, soussigné m'engage a respecter le règlement du championnat de Ligue de moto cross, le règlement particulier de l'épreuve ainsi que les prescriptions du code sportif de la Fédération Française de Motocyclisme.

Fait le :

Signature :

Signature des parents pour les mineurs

CONFIRMATION D'ENGAGEMENT (à remplir par le pilote)

Attention tout bulletin non entièrement rempli (même la confirmation) ou incomplet et sans l'enveloppe timbrée et le règlement ne pourra être pris en considération et retourné au pilote.

Nous accusons réception de votre demande d'engagement.

Signature et cachet du Délégué

Nom et prénom du pilote :

Nous vous attribuons le N° :Droit réglé : OUI.....NON

Ci-joints les horaires de la manifestation du :

Si la grille n'est pas complète, les pilotes engagés hors délais (+10€) se placeront derrière la grille en derniers.
L'UTILISATION DE MINI MOTO, PIT BIKE etc. EST INTERDITE DANS LE PARC COUREURS ET AUX ABORDS DE LA PISTE ET PARKINGS. SOUS PEINE D UNE SANCTION AUTOMATIQUE : 50 € (récidive : 100€)
TRES IMPORTANT : pour la classement nous précisé la cylindrée .

Si la grille n'est pas complète, les pilotes engagés hors délais (+10€) se placeront derrière la grille en derniers.
L'UTILISATION DE MINI MOTO, PIT BIKE etc. EST INTERDITE DANS LE PARC COUREURS ET AUX ABORDS DE LA PISTE ET PARKINGS . SOUS PEINE D UNE SANCTION AUTOMATIQUE : 50 € (récidive : 100€)
TRES IMPORTANT : pour la classement_nous précisé la cylindrée .